

# Règlement sur le stationnement public

## Annexe 1

### Tarification des vignettes ou autorisations numériques (art. 5)

#### Attribuées par année civile

- Habitants (*papiers déposés CMV*) : CHF 400.-
- Pendulaires (*personne qui utilise un véhicule privé entre son domicile et son lieu de travail. Doit être au bénéfice d'un contrat de travail sur le territoire*) :
  - o Domiciliés hors commune : CHF 500.-
  - o Papiers déposés CMV : CHF 400.-
- Employés et enseignants (*validité uniquement en semaine*) CHF 150.-
- Entreprises vuilleraines (*validité uniquement en semaine sur tous les parkings communaux pour les entreprises du gros œuvre et du second œuvre*) CHF 200.-
- Entreprises extérieures (*carte journalière valide uniquement en semaine sur tous les parkings communaux pour les entreprises du gros œuvre et du second œuvre*) CHF 5.-/jour

### Tarification stationnement (art. 3 et 5)

Le stationnement est payant uniquement durant la haute saison soit, du 1er mars au 31 octobre.

#### Parkings :

##### Sugiez

- Centre sportif CHF 1.00/heure
- Protection civile CHF 1.50/heure
- Débarcadère Sugiez CHF 1.50/heure
- Petite plage CHF 1.50/heure
- Pavy Disque

##### Nant

- Cimetière CHF 1.00/heure
- Cimetière (route) Disque
- Ecole CHF 1.50/heure
- Centre nautique CHF 1.50/heure

##### Praz

- Vau de Praz CHF 1.00/heure
- Débarcadère de Praz CHF 1.50/heure
- Rue du Château CHF 1.00/heure

### Môtier

- Lion d'Or Réservé aux autorisations citoyens + locataires
- Débarcadère de Môtier CHF 1.50/heure
- Gravière CHF 1.00/heure
- Ruelle des Vignerons Disque

### Lugnorre :

- Cimetière Disque
- Ecole Disque
- Jordila inférieur CHF 1.00/heure
- Jordila supérieur CHF 0.50/heure
- Déchetterie Disque
- Plan Châtel CHF 1.50/heure
- Réduit du Vully Disque
- Antenne Disque
- Fontanettes Disque
- Rte de Chenaux Réservé locataires

### Spécificités

- Gratuité stationnement 30 premières minutes gratuites  
(Décomptées du temps total de stationnement autorisé)
- Stationnement motos / vélos gratuit
- Places handicapées gratuit
- Véhicules voirie / conciergerie gratuit
- Places équipées d'une borne de recharge Limité à 3 heures avec disque

### Tarification stationnement courte durée (plus de 5 jours) (art. 19)

- En fonction du nombre de places de parc utilisé CHF 15.00/place par jour
- En fonction du nombre de m<sup>2</sup> utilisé (hors case) CHF 50.00 minimum par demande

Adoptée par le Conseil communal de Mont-Vully, le 28 novembre 2022  
Adaptation des autorisations pour entreprises lors de la séance du 25 mars 2024.

La Secrétaire communale

Nathalie Bianchet



Le Syndic

Guy Petter